

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### ARTICLE 1

Par arrêté 35-2020 en date du 17 septembre 2020, le Maire de la commune du Freney d'Oisans a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune du Freney d'Oisans.

L'élaboration du PLU du Freney d'Oisans a pour objectif de :

- Assurer un équilibre sur le bourg entre lieu de passage et rôle de centralité ;
- Favoriser le développement économique et touristique de la commune ;
- Développer un habitat permanent de qualité ;
- S'insérer dans les dynamiques de l'Oisans ;
- Protéger les espaces naturels, agricoles, forestiers d'une urbanisation effrénée ;
- S'inscrire dans le cadre réglementaire.

### ARTICLE 2

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme de la commune du Freney d'Oisans.

Le plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public.

Le plan local d'urbanisme sera exécutoire dès lors qu'il aura été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

### ARTICLE 3

M. DE BON Yves a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

### ARTICLE 4

Il sera procédé du 19 octobre 2020 09h00 au 20 novembre 2020 17h00 inclus, à une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune du Freney d'Oisans pour une durée de 33 jours sous la responsabilité de Monsieur le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

## **ARTICLE 5**

Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune sur le lien suivant : [www.lefreneydoisans.fr](http://www.lefreneydoisans.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : 54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans.

## **ARTICLE 6**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie sise 54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans et seront accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles) : du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 12h00.

## **ARTICLE 7**

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support papier à la Mairie sise 54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

Le dossier d'enquête publique sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie du Freney d'Oisans aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

## **ARTICLE 8**

Les mesures sanitaires mises en place dans le cadre du Covid 19 sont expliquées dans l'annexe de l'arrêté n° 35-2020. La municipalité se réserve le droit d'adapter les mesures en fonction de l'évolution des consignes ministérielles.

## **ARTICLE 9**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur DE BON Yves, commissaire enquêteur, à la Mairie sise 54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans, ou par email à l'adresse [mairie.freney@wanadoo.fr](mailto:mairie.freney@wanadoo.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme du Freney d'Oisans » et à l'attention de Monsieur DE BON Yves le commissaire enquêteur.

## **ARTICLE 10**

Monsieur DE BON Yves le commissaire enquêteur sera présent et recevra les observations écrites et orales du public à la Mairie sise 54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans :

- 19/10/2020 de 09h00 à 12h00 ;
- 28/10/2020 de 14h00 à 17h00 ;
- 04/11/2020 de 09h00 à 12h00 ;
- 20/11/2020 de 14h00 à 17h00 ;

## **ARTICLE 11**

Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

## **ARTICLE 12**

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Christian PICHOU, Maire de la commune du Freney d'Oisans.

Le Maire  
Christian PICHOU